

Bretagne



N° 28

Octobre 2015

Une trentaine de régions européennes présentent un profil socioéconomique proche de la Bretagne

Au regard de différents critères démographiques ou socioéconomiques, trente-deux régions de l'Union européenne, au premier rang desquelles figurent les Pays de la Loire, présentent d'importantes similitudes avec la Bretagne. Ces régions statistiquement proches sont situées dans le nord de la France, en Belgique, au Royaume-Uni et plus généralement dans le nord de l'Europe. Dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 », et par rapport aux autres régions européennes, la Bretagne connaît une situation favorable vis-à-vis de l'emploi, de l'éducation et de la cohésion sociale, mais plus contrastée en matière d'environnement.

Valérie Molina et Michel Rouxel, Insee

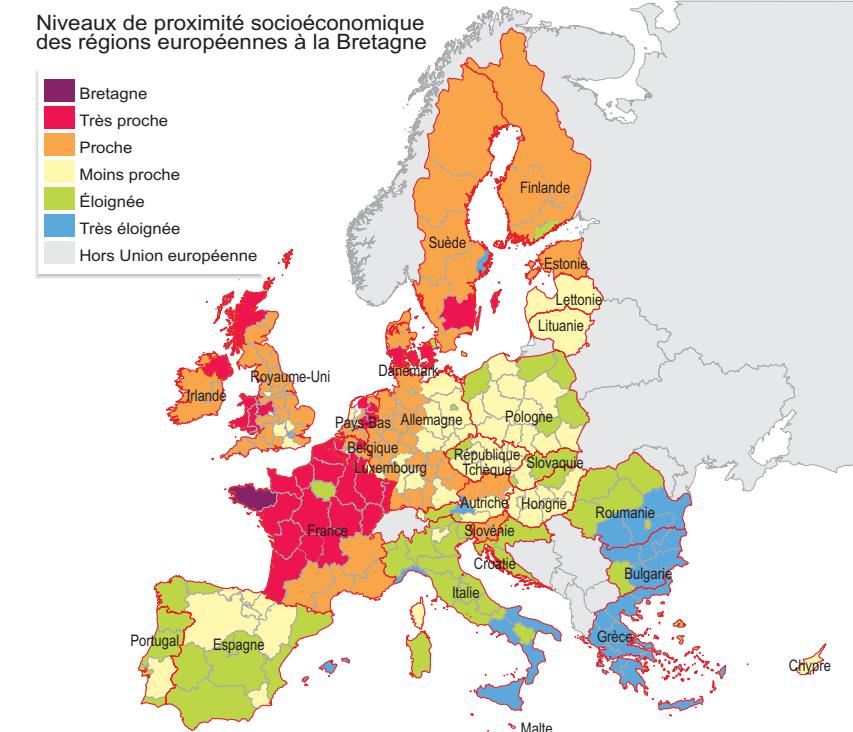
La Bretagne fait partie des 272 « régions » (*définitions*) que comptent les 28 pays membres de l'Union européenne (UE). Ces régions connaissent une grande diversité de situations démographiques, économiques et sociales. Toutefois, au regard d'un certain nombre de domaines socioéconomiques (démographie, emploi, économie, éducation, santé, environnement,...) appréhendés par une quarantaine d'indicateurs statistiques, les régions de l'Union européenne présentent différents degrés de proximité avec la Bretagne. L'analyse de ces similitudes socioéconomiques (*méthode*) fait apparaître cinq groupes de régions bien distincts (*figure 1*).

Des similitudes avec des régions du nord de la France et de l'Europe

Un premier ensemble constitué de 32 régions (15 de France métropolitaine, 5 de Belgique, 5 du Royaume-Uni, 4 des Pays-Bas, 2 du Danemark et 1 de Suède) présente les plus fortes proximités socioéconomiques avec la Bretagne. Ainsi, ce groupe ne comporte aucune région appartenant à un pays du sud ou de l'est de l'UE. Au sein de cet ensemble, la région des Pays de la Loire

se distingue nettement des autres de par ses fortes similitudes avec la Bretagne (*figure 2*). Les six régions ayant le profil le plus proche de la Bretagne sont

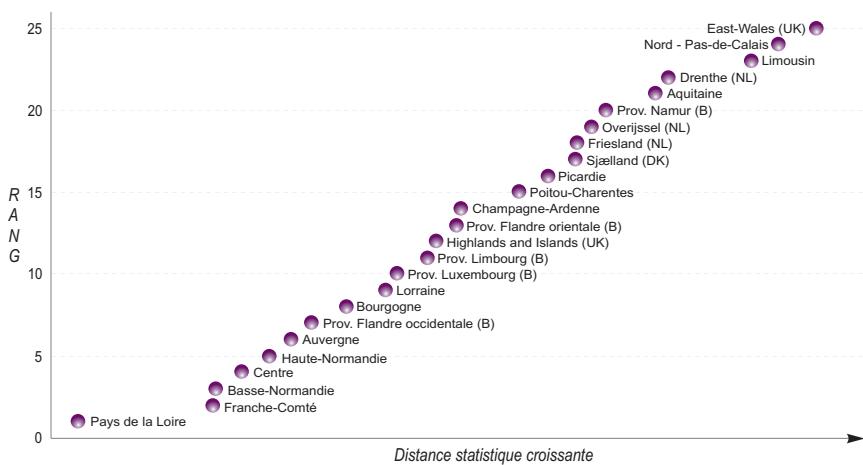
1 Trente-deux régions de l'Union européenne très proches du profil de la Bretagne



Source : Insee, Eurostat

2 Pays de la Loire et Bretagne : une proximité également statistique

Rang et distance statistique des 25 régions les plus proches de la Bretagne



Source : Insee, Eurostat

la Lorraine ou la Picardie. D'une manière générale, les provinces belges sont bien représentées dans ce premier groupe : les provinces de Luxembourg, du Limbourg, de Flandre Orientale ou de Namur y figurent, en compagnie d'autres régions d'Europe du Nord, d'Écosse ou du Pays de Galles.

Ces régions partagent avec la Bretagne différentes caractéristiques démographiques et socioéconomiques. À noter que la grande majorité des régions européennes très proches statistiquement de la Bretagne présente également des caractéristiques géographiques et physiques semblables (non prises en compte dans l'analyse) notamment une large façade maritime.

Sur un plan démographique, tout d'abord, leur densité globale de population est légèrement inférieure à la moyenne de l'UE (102 hab./km² contre 116). Toutefois, en majorité, leur population augmente plus fortement (+ 0,3 % par an en moyenne contre + 0,2 % dans l'UE), avec en général plus de naissances que de décès.

Ensuite, l'accès à l'éducation s'y révèle très répandu. D'une part, le taux de scolarisation à 4 ans y est important. D'autre part, dans la majorité de ces régions, la proportion d'étudiants (23 % en moyenne) est supérieure à la moyenne européenne (21 %). La part des jeunes âgés de 30 à 34 ans ayant un niveau d'études supérieures y est également plus élevée que la moyenne européenne. En outre, le taux de décrochage scolaire y est relativement faible.

Ces régions se caractérisent également par une forte proportion d'emplois administratifs (y compris la défense, l'éducation et la santé).

Par ailleurs, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication s'avère très répandue. En effet, 83 % des ménages ont accès à internet contre 80 % dans l'ensemble de l'UE. Leur utilisation pour les relations avec l'administration est aussi plus fréquente (59 % au lieu de 47 %).

Sur le plan économique, ces régions possèdent un PIB par emploi légèrement supérieur (+ 6 %) à la moyenne de l'Union européenne. Elles sont également peu marquées par les situations de pauvreté et d'exclusion : le taux de pauvreté et la fréquence du chômage de longue durée y sont notamment inférieurs à l'ensemble de l'Union européenne. En outre, le nombre d'emplois y est en augmentation (+ 0,8 % entre 2009 et 2013) tandis que l'UE enregistre une baisse de 1 % par an sur cette période.

Sur le plan productif, dans ces régions plutôt rurales, l'agriculture et les industries agroalimentaires sont bien implantées : 58 % de l'espace est classé en surface agricole (contre 40 % dans l'UE). Par ailleurs, le nombre moyen d'animaux d'élevage par habitant est double de la moyenne européenne. Toutefois, l'agriculture biologique y est peu développée, mobilisant deux fois moins de terres agricoles qu'en moyenne dans l'UE.

Enfin, ces régions présentent des fragilités dans différents domaines. En particulier, la densité médicale y est assez faible (287 médecins pour 100 000 habitants contre 346 dans l'UE) et la mortalité par suicide y est très élevée (18 / 100 000 habitants en 2008-2010, soit 6,2 points au-dessus de la moyenne européenne).

Des similitudes moindres avec les régions du sud de la France

Un second groupe, composé de 80 régions, présente également des similitudes avec la Bretagne, mais moins nettes que pour l'ensemble précédent. Il s'agit principalement de régions du sud de la France, d'Allemagne, du Royaume-Uni mais aussi de Suède et de Finlande. Seuls quelques pays y sont bien représentés, ce qui témoigne de la forte influence des contextes nationaux sur les situations régionales.

Les régions françaises présentes dans ce

groupe (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Provence - Alpes - Côte d'Azur) se distinguent de la Bretagne sur certains indicateurs : croissance des emplois, part de l'agriculture biologique, importance de la recherche et taux de criminalité, tous plus élevés qu'en Bretagne.

S'agissant des régions allemandes de ce groupe, les différences avec la Bretagne portent notamment sur leur vieillissement démographique plus important et leur structure productive plus industrielle. Les 25 régions anglaises du même groupe se distinguent par une densité de population souvent nettement supérieure et quelques difficultés sociales plus marquées (taux de décrochage scolaire et taux de criminalité plus élevés).

Davantage de dissemblances avec le sud et l'est de l'Europe

Les régions des troisième, quatrième et cinquième groupes sont, elles, de plus en plus éloignées de la Bretagne. Ces groupes sont par ailleurs hétérogènes et rassemblent des régions qui peuvent présenter de fortes différences.

Au sein des régions du troisième groupe, la Corse se distingue par ses spécificités démographiques (faible densité, forte attractivité, vieillissement de la population) mais également par un taux de décrochage scolaire plus important (17 %, soit trois fois plus qu'en Bretagne).

L'Île-de-France, pour sa part, dispose d'un profil encore plus éloigné de la Bretagne puisqu'elle se situe dans le quatrième groupe. Elle se distingue de la Bretagne par sa forte densité de population, son taux d'accroissement naturel nettement plus élevé, ses activités de haute technologie, sa richesse économique, avec un PIB par habitant double de celui de la Bretagne, mais aussi un taux de criminalité plus élevé.

Enfin aucune région française ne se situe dans le cinquième groupe, celui des régions les plus éloignées de la Bretagne. Il est composé des régions de Grèce, de Bulgarie, de Roumanie et d'Italie du Sud et rassemble des régions connaissant davantage de difficultés. La baisse globale du nombre d'habitants et d'emplois y est notable, le chômage de longue durée plus important, et le PIB y est plus faible. Dans les régions de ce groupe, la fréquence des suicides est cependant moindre.

La Bretagne face à la stratégie « Europe 2020 »

Les États membres et la Commission européenne ont défini, début 2010, une stratégie « Europe 2020 » visant à transformer l'UE en une économie intelligente, durable et inclusive avec des niveaux d'emplois, de productivité et de cohésion sociale élevés.

3 La Bretagne bien placée dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de la cohésion sociale

Situation récente de la Bretagne face aux objectifs Europe 2020 (en %)

Domaines	Grands objectifs UE 2020 (européen ou français)	Année	Bretagne	Groupe des 32 régions très proches	France	Europe à 28
Emploi	75 % des personnes de 20-64 ans en emploi	2014	73,4	70,1	69,4	69,2
	70 % des femmes de 20-64 ans en emploi	2014	70,7	66,2	65,7	63,4
Recherche développement	3 % du PIB consacré à la Recherche Développement	2011	1,88	1,34	2,2	2,0
	1 % du PIB consacré à la dépense publique en Recherche et Développement	2011	0,68	0,44	0,76	0,71
Éducation	Taux de jeunes de 18-24 ans ayant quitté prématurément l'éducation et la formation inférieur à 10 % (9,5 %)	2014	4,1	9,6	8,5	11,1
	Au moins 40 % (50 %) des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur	2014	40,8	39,0	44,1	37,9
Cohésion sociale	Limiter le taux de risque de pauvreté	2012	10,5	nd	14,3	nd
Environnement	Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990 (14 %)	2012	nd	nd	- 10,5	- 17,9
	Utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 % (23 %)	2013	11,3*	nd	14,2	15,0
	Accroissement de 20 % de l'efficacité énergétique (approximé par l'intensité énergétique)	2013	8,0	nd	7,5	8,2

* Source Dreal Bretagne

nd : données non disponibles

Source : Insee, Eurostat

Cette stratégie est illustrée par différents indicateurs qui définissent ainsi cinq grands objectifs à atteindre pour les États membres à l'horizon 2020. Ces objectifs concernent l'ensemble de l'UE et sont déclinés dans chaque pays avec des cibles nationales contribuant à l'évolution globale (*figure 3*). Au sein des États membres, les régions connaissent des situations différentes vis-à-vis de ces objectifs.

Une situation favorable vis-à-vis de l'emploi, de l'éducation et de la cohésion sociale

L'un de ces objectifs concerne le taux d'emploi des personnes de 20 à 64 ans. Il vise plusieurs leviers relatifs au marché du travail : l'augmentation de l'activité féminine, la réduction du chômage et le maintien en emploi des personnes de plus de 60 ans. Le taux global d'emploi en Bretagne (73,4 %) est nettement supérieur aux taux français (69,4 %) et européen (69,2 %) (*figure 4*), grâce à un taux d'emploi féminin traditionnellement plus élevé et un taux de chômage relativement faible. Toutefois, il reste pour l'instant légèrement en-deçà de la cible 2020 (75 %).

Le taux d'emploi des jeunes bretons de 20 à 24 ans dépasse la moyenne européenne de 4 points. Celui des seniors (55-64 ans) est encore en-dessous, mais sa progression s'est accélérée en 2013-2014.

L'objectif européen décliné pour la France est d'avoir, en 2020, 70 % des femmes de 20 à 64 ans en emploi. En Bretagne, le taux d'emploi des femmes âgées de 20 à 64 ans est de 70,7 % en 2014, supérieur de 4,5 points à la moyenne des régions qui lui sont proches et de 7 points à la moyenne européenne.

L'UE s'est également donné l'objectif de consacrer 3 % de son PIB aux dépenses (publiques et privées) de recherche et développement (R&D) en 2020, afin de soutenir l'innovation. Cet objectif est loin d'être atteint dans la plupart des régions européennes et, de fait, la moyenne de l'UE s'établit à 2 %. En Bretagne, si la part des dépenses de R&D est passée de 1,6 % à 1,9 % du PIB en dix ans (2001 à 2011), elle se situe en deçà de la moyenne française et européenne. Sur la même période, cette part est passée de 2,1 % à 2,2 % en France et de 1,8 % à 2 % dans l'Union européenne.

Par ailleurs, la France s'est fixé un objectif spécifique de 1 % du PIB consacré à la dépense publique en R&D. Cet indicateur

se situe à 0,7 % en 2011 pour la Bretagne et dans l'ensemble de l'UE, et à 0,8 % en France.

En matière d'éducation, la stratégie Europe 2020 comporte deux objectifs.

Le premier concerne la part des jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation. L'objectif est de faire passer cette proportion, en constant recul dans tous les pays, en dessous de 10 %

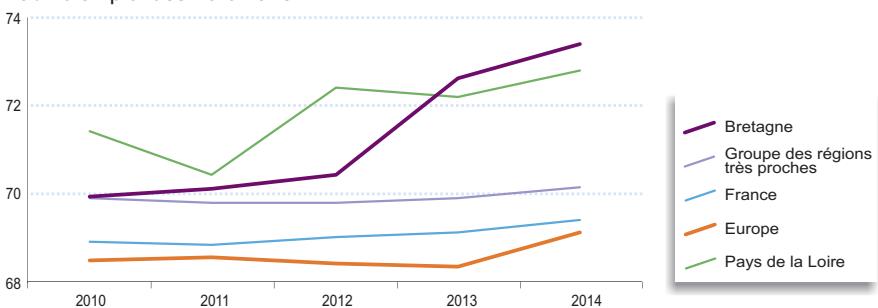
(9,5 % pour l'objectif français). La Bretagne, toujours bien placée en matière éducative, est la meilleure élève de toutes les régions françaises avec un taux de « décrochage » qui s'est abaissé à 7,4 % en 2012, soit un taux bien inférieur à la moyenne nationale (11,5 %) et européenne (12,6 %).

L'UE se fixe également l'objectif d'avoir 40 % des jeunes de 30 à 34 ans ayant atteint le niveau d'enseignement supérieur. Cette part a régulièrement augmenté dans l'UE, passant de 24 % en 2002 à 38 % en 2014. L'UE semble donc en bonne voie pour atteindre son objectif d'ici à 2020. Ce seuil a été franchi en Bretagne dès 2005 mais cet indicateur est stable depuis à 45 %. On observe en effet en Bretagne un déficit des flux migratoires des actifs diplômés de l'enseignement supérieur, principalement avec l'Île-de-France et particulièrement pour les diplômés des 2^e et 3^e cycles.

En termes de cohésion sociale, l'Union européenne annonce sa volonté de réduire la pauvreté et l'exclusion. Cependant aucun objectif n'a pu être chiffré pour 2020, car les méthodologies divergent selon les pays

4 Un taux d'emploi breton plus élevé

Taux d'emploi des 20-64 ans



Source : Insee, Eurostat

membres. Il n'y a donc pas de mesure globale du risque de pauvreté européen. La France s'est fixé pour objectif une réduction d'un tiers du taux de pauvreté (*définition*). Cet indicateur se situe à 14,3 % en 2012. Avec un taux de 10,5 % en 2012, la Bretagne est la région la moins touchée de France.

S'agissant de l'éducation et de la cohésion sociale, la situation de la Bretagne est donc dès aujourd'hui au-delà des objectifs de la stratégie Europe 2020.

Une situation plus contrastée en matière d'environnement

Enfin, cette stratégie réaffirme la lutte contre le changement climatique comme l'une de ses priorités, à travers l'objectif dit des « 20/20/20 » : réduire les gaz à effet de serre de 20 % par rapport au niveau de 1990, faire passer à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie et augmenter de 20 % l'efficacité énergétique.

Les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 18 % dans l'UE en 2012 par rapport aux niveaux de 1990, ce qui représente un progrès important. L'évolution mesurée en France indique une baisse de 10,5 % sur la même période mais il n'existe

pas de mesure régionale pour cet indicateur. Concernant la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie finale, elle est passée de 10,5 % en 2008 à 14,1 % en 2012 dans l'UE. Les énergies renouvelables représentent 11,3 % de la consommation d'énergie finale de la Bretagne en 2013. Le bois reste la première source (51 %), devant l'électricité d'origine renouvelable (24 %) et les agro-carburants (20 %). En Bretagne, la part des énergies renouvelables est loin de la cible nationale qui prévoit 23 % en 2020, mais elle a gagné 5,1 points depuis l'an 2000. Les projets de diversification des sources d'énergie en cours (éolien ou hydraulien) pourraient contribuer à renforcer cette dynamique. Enfin, l'accroissement de l'efficacité énergétique envisagé par la stratégie Europe 2020 correspond à une réduction du rapport entre la consommation d'énergie et le PIB. Ce ratio d'intensité énergétique a déjà baissé en Bretagne : de 11 % en 2002 à 8 % en 2013. Il reste toutefois supérieur au taux national (7,5 %) mais inférieur au taux européen (8,2 %). Alors que le PIB augmente légèrement chaque année, la consommation finale d'énergie se réduit en Bretagne comme en France (- 5 % depuis 2005). ■

Méthode et Définitions

Les régions analysées dans l'étude correspondent au niveau 2 de la nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS2). En France, comme en Espagne, les NUTS2 correspondent aux régions administratives (avant réforme territoriale), dans lesquelles s'exerce le pouvoir exécutif d'une assemblée régionale. En revanche, en Allemagne ou en Belgique, les NUTS2 ne correspondent pas à ces échelons territoriaux (Länder pour l'Allemagne, Régions pour la Belgique) mais portent sur des entités plus petites (Regierungsbezirke pour l'Allemagne, Provinces pour la Belgique).

Afin de mesurer la proximité des régions de l'Union européenne (hors régions ultra-périphériques) à la Bretagne, une analyse en composantes principales (ACP) des régions en fonction d'une quarantaine d'indicateurs statistiques a été réalisée. Chaque région se positionne ainsi selon les axes principaux de l'ACP. Les différences de coordonnées sur chaque axe par rapport à la Bretagne permettent de calculer une distance statistique de chaque région à la Bretagne. Les résultats obtenus sont robustes aux choix des indicateurs.

Le taux des « Jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation » est mesuré par la part des 18-24 ans dont le niveau d'étude ne dépasse pas, au mieux, le premier cycle de l'enseignement secondaire et qui ne poursuivent ni études, ni formation.

Le taux de pauvreté : en France, correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur à un seuil égal à 60 % du niveau de vie médian.

Insee Bretagne
36, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :
Olivier Blau

Rédacteur en chef :
Jean-Marc Lardoux

Maquettiste :
Jean-Paul Mer

ISSN 2416-9013
© Insee 2015

Bibliographie

- La France dans l'Union européenne http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?ref_id=FR-UE14
- Les objectifs d'Europe 2020 http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/targets/index_fr.htm
- Le cadre stratégique européen et les politiques européennes http://www.bretagne.bzh/jcms/preprod_233800
- Panorama des régions européennes, « La France et ses territoires », Insee Références, édition 2015

Les indicateurs utilisés

dans l'analyse des régions

(source Eurostat)

- Densité de population
- Taux de variation de la population
- Taux de variation naturelle de la population
- Indice de vieillissement (Plus de 60 ans / Moins de 20 ans)
- Part de la population âgée de 30-34 ans ayant un niveau d'études supérieur
- Part de jeunes de 18 à 24 ans ayant quitté prématurément l'éducation et la formation
- Taux de participation à l'enseignement des élèves de 4 ans
- Taux d'emploi (20-64 ans)
- Part du chômage de longue durée
- Part de l'emploi à temps partiel
- Taux de risque de pauvreté (en % de la population totale)
- Espérance de vie à la naissance
- Taux de mortalité standardisé pour 100 000 habitants, moyenne de 3 ans (toutes causes)
- Médecins par centaine de milliers d'habitants
- Lits d'hôpital disponibles par centaine de milliers d'habitants
- Taux de mortalité par suicide standardisé pour 100 000 habitants, moyenne de 3 ans
- Part de ménages ayant accès à internet à leur domicile
- Part de particuliers utilisant internet dans les relations avec l'administration publique
- Superficie agricole utilisée en agriculture biologique
- Part dans l'emploi de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche
- Part dans l'emploi de l'industrie et de la construction
- Part dans l'emploi du tertiaire
- Évolution de l'emploi 2007-2013
- Évolution de l'emploi tertiaire 2007-2013
- Produit intérieur brut (PIB) aux prix courants du marché en euro par habitant
- Part des entreprises de 10 salariés ou plus
- Taux de création d'entreprises
- Dépenses de R&D en % du PIB
- Nombre d'emplois à forte intensité technologique et de connaissances
- Part dans l'emploi du commerce, des transports, de l'hébergement et des activités de restauration
- Part dans l'emploi des activités spécialisées, scientifiques et techniques et des activités de services administratifs et de soutien
- Part dans l'emploi de l'administration publique, la défense, l'éducation, la santé humaine, l'action sociale
- Taux d'occupation net des places-lits et chambres dans les hôtels et hébergements similaires
- Part de la Surface Agricole Utilisée
- Nombre d'étudiants rapporté à la population
- Cheptel rapporté à la population
- PIB par emploi
- Nombre de nuitées dans des établissements d'hébergement touristiques
- Vols de véhicules à moteur pour 1 000 habitants
- Cambriolages dans un lieu d'habitation pour 1 000 habitants

